



Postulat "Pour le développement d'un outil d'intégration par le biais d'une carte citoyenne" (PS)

L'intégration des personnes issues de la migration est un enjeu crucial pour les sociétés actuelles et futures. Cette intégration est bénéfiques aux deux parties. Aux personnes migrantes d'abord, afin qu'elles puissent vivre pleinement au sein de la collectivité dans laquelle évoluent. Cela signifie apprendre la langue, pouvoir se former, travailler et avoir des loisirs mais également avoir accès aux soins et à l'administration au sens large. Les difficultés supplémentaires et la discrimination découlant des origines d'une personne, des différences de langues ou encore de culture ne sont plus à démontrer. Mais l'intégration est également bénéfique à la société d'accueil. Celle-ci a en effet tout à gagner à l'intégration de la population migrante : schématiquement, une personne migrante fera son possible pour rester en Suisse, quelles que soient ses conditions de vie. Si elle est intégrée, elle aura alors la possibilité de trouver un travail et ainsi de participer à la vie de la collectivité. Si elle ne l'est pas, les coûts en termes d'aide sociale, de chômage, de santé ou de criminalité reviendront à la société d'accueil.

Martine Brunschwig-Graf affirmait l'année passée encore qu'il est impératif « *de se poser de bonnes questions : comment les autorités, à tous les échelons, se donnent-elles les moyens de lutter contre le profilage racial ? Quelle politique menée en matière de formation initiale et continue permettrait aux forces de l'ordre d'éviter toute discrimination ?* »¹

A Porrentruy, comme dans la plupart des communes, nous accueillons des personnes issues de la migration et notamment des personnes appelées « sans-papiers » dont le nombre est par essence difficile à chiffrer. Nous vivons et côtoyons tous les jours des personnes dont le statut juridique ne permet pas d'accéder à l'éducation, à la santé, à la justice ou au marché du travail. Plusieurs villes à travers le monde (Los Angeles, New York, Zurich, Genève ou très récemment La Chaux-de-Fonds) ont déployé un outil d'intégration par le biais de système de carte citoyenne pouvant donner accès à certains services essentiels et d'ordinaire très difficiles d'accès tels que la santé, le logement, les assurances,... Ces mesures ont eu des effets positifs concrets sur les domaines précités tout comme sur les finances publiques dans les villes qui ont introduit ces cartes.

¹ Revue Tangram n°44 (2020), <https://www.ekr.admin.ch/publications/f108/1351.html>

Dans la proposition ici faite, il ne s'agit ni d'une carte d'identité, ni d'une carte de citoyenneté, ni d'un titre de séjour, mais d'une carte citoyenne (au sens de personne vivant dans une cité) qui ne nécessite pas d'intervention des autorités fédérales ou cantonales puisqu'entièrement de compétence communale. La carte porterait le nom, la photo, la date de naissance de sa ou son titulaire et un numéro d'identification. Elle serait accessible à toutes les habitantes et à tous les habitants de la ville, sans distinction, y compris aux personnes sans statut légal mais vivant néanmoins en ville. Elle permettrait un accès à des soins de base, à l'inscription dans des services municipaux ainsi qu'aux lieux culturels et sportifs, le cas échéant à partir d'un guichet unique. La carte citoyenne pourrait fonctionner comme carte d'accès aux prestations en ligne de la Ville, permettant ainsi de réunir les identifiants aux différents services (p. ex. sport, culture, prestations sociales).

Elle permettrait également l'identification des personnes détentrices si elles ou ils sont dépourvu.e.s d'autres documents les identifiant lors de contrôles effectués par les membres de la police municipale (mais pas la police cantonale) ou lors de la distribution d'aide de première nécessité. Au cas où la Ville déciderait de rendre payants aux habitant.e.s d'autres communes les services qu'elle propose actuellement gratuitement ou d'instaurer des tarifs différenciés selon que l'on est habitant.e ou non de la ville, cette carte permettrait également aux habitants.e.s de la commune de bénéficier de la gratuité ou de tarifs réduits (ou maintenus à leur niveau initial).

Les associations actives dans le domaine dans le canton du Jura, à savoir le Mouvement jurassien de soutien aux sans-papiers, AJIR, l'AJAM, Terre d'accueil, Juramigrants et Amnesty, Jura/Jura bernois, ont par ailleurs été contactées et considèrent non seulement que cette mesure répond à une réelle demande, mais elles soutiennent également ce texte.

Le Groupe PS-Les Verts demande d'étudier l'introduction d'une carte citoyenne accessible à toutes les habitantes et à tous les habitants de la commune sans distinction et permettant leur identification pour un accès facilité aux lieux et services proposés par la Ville, y compris les services en ligne. La commune peut s'inspirer des modèles existants de Zurich ou de La Chaux-de-Fonds.

Pour le Groupe PS-Les Verts,
Lisa Raval



Liens utiles :

<https://www.zuericitycard.ch>

<https://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/11988682-la-chauxdefonds-etudie-une-carte-didentite-pour-les-sanspapiers.html>